



Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

Date de convocation

29 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

29 MARS 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée.
Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.
Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.
Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

Présents.....25

Votants.....33

N° DEL-24-13

Objet

**Affectation du
résultat de
l'exercice 2023 du
budget de la Ville
de Marly**

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2024

Exposé :

Après avoir examiné le compte administratif dressé par les services de la Ville, et le compte de gestion dressé par le comptable public statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	Dépenses	Recettes	Solde	Reports		Résultats cumulés
				Excédent 2022	Déficit 2022	
Fonctionnement	12 561 088,92 €	16 189 609,44 €	3 628 520,52 €	4 082 304,78 €		6 651 826,19 €
Investissement	5 532 916,77 €	5 002 229,70 €	- 530 687,07 €		- 844 998,07 €	- 1 375 685,14 €

Affectation de résultat

	Résultats 2023	Part affecté à l'investissement en 2024 (1068)	Restes à réaliser			Résultats
			Dépenses	Recettes	Solde	
Fonctionnement	6 651 826,19 €					5 650 609,44 €
Investissement	- 1 375 685,14 €	1 001 216,75 €	- 291 759,52 €	666 227,91 €	374 468,39 €	- 1 001 216,75 €

- Un excédent de fonctionnement de : 6 651 826.19€
- Un déficit d'investissement de : 1 375 685.14 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement : 3 650 609.44 €

(ligne 002 en recette : Excédent antérieur reporté)

= Résultat 2023- part affectée à l'investissement (1068)

= 6 651 829.19 € - 1 001 216.75 € = 5 650 609.44 € - 2 000 000 = **3 650 609.44 €**

Suivant l'article R2311-12 du CGCT, il convient dans un premier temps de couvrir le déficit d'investissement de 1 001 216.75 € (au compte 1068). Il est fait le choix d'abonder le compte 1068 de 2 M € pour affecter cette somme en recette d'investissement. Le solde du résultat de fonctionnement est donc de **3 650 609.44 €**.

Résultat d'investissement : - 1 375 685.14€

(ligne 001 en dépense : Déficit antérieur reporté)

= résultat de clôture de l'année 2022 + résultat de l'année 2023

= - 844 998.07 € - 530 687.07 € = **- 1 375 685.14 €**

Part affectée à l'investissement : 3 001 216.75€

(1068 en recette : Excédent de fonctionnement capitalisé)
= résultat de l'exercice 2023+ solde des restes à réaliser
= - 1 375 685.14 € + 374 468.39 € = - 1 001 216.75 €
1 001 216.75 € + 2 000 000 € = **3 001 216.75 €**

Il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- En recette d'investissement au compte 1068 : 3 001 216.75 €
- En recette de fonctionnement au chapitre 002 : 3 650 609.44 €
- En dépense d'investissement au chapitre 001 : 1 375 685.14 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver l'affectation du résultat d'exploitation de la ville de Marly pour l'exercice 2023

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

26 voix pour, 7 contre (T. ZAOUÏ, MT. HOUREZ, C. CHATELAIN, V. MELKI, S. LEKADIR, V. CAPELLE, K. BERBACHE)

-ADOPTE la proposition.

**Le secrétaire de séance
Thomas JORIEUX**



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 18.04.2024.....
Document exécutoire à compter du 18.04.2024